

*INFORMATION REGLEMENTEE*

Paris, le 2 août 2021

**MISE A DISPOSITION DU PREMIER AMENDEMENT  
AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL  
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021**

HSBC Continental Europe informe le public que le premier amendement au document d'enregistrement universel incluant le rapport financier semestriel 2021 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 2 août 2021 sous le n° D.21-0075-A01.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans l'espace "Relations Investisseurs" du site Internet de la Société ([www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr)) et sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).